

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30.01.2025**

**Etaient présents** : Isabelle ROGUET, Patrice DOMPMARTIN, Dominique BRAND, Denis DUPANLOUP, Marie-Claire LAFFIN, Olivier LOTH, Aline REGAT, David DE VITO, Arnaud DESBIOLLES, Damien MESSY, Aurore TROTTEY, Sandra MAÇON, Maëva DUBOUCHET, Stéphanie BOUVIER, René-Pierre CHEMAMA, Valérie VACHOUX, Florent LACROIX.

**Excusés ayant donné procuration** : Franck VIGNE à Isabelle ROGUET, Laurent CHECKO à Patrice DOMPMARTIN, Hervé FAUVAIN à Florent LACROIX, Yannick ROGUET à René-Pierre CHEMAMA.

**Absents** : Nathalie FREYRE & Julien TISSOT

**Secrétaire de séance** : Arnaud DESBIOLLES

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2024**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 28.11.2024 est approuvé à l'unanimité.

**2. Décisions du Maire**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 12.08.2020/04 du 12.08.2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'elle a prises depuis le 28.11.2024, date de la dernière réunion du Conseil :

DECISION	DATE	OBJET	Transmission au contrôle de légalité
DEC 2024/24	02.12.2024	Provision pour créances douteuses	02.12.2024
DEC 2024/25	02.12.2024	Marché de travaux - restructuration de la mairie – déclaration d'un sous-traitant lot 09 – cloisons / Faux plafonds : SF Décoration	02.12.2024
DEC 2025/01	3.01.2025	Contrat « modification du Plan Local d'Urbanisme »	3.01.2025
DEC 2025/02	16.01.2025	Régie d'avance service Enfance et Jeunesse – nomination du régisseur titulaire suite à la mise en disponibilité de Mme Anne-Sophie BIANCO	16.01.2025

**3. Plan Local d'Urbanisme – révision allégée pour classement des zones AU**

Point annulé : les zones AU du PLU demeureront ainsi jusqu'à la prochaine révision générale du PLU.

Modification de droit commun pour toilettage du règlement écrit du PLU : travail en réunion d'urbanisme pour discuter des points à modifier.

**4. Extension du Relais Petites Enfance (RPE) pluri-communal : convention de coordination et de cofinancement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code d'Action Sociale,

Vu la convention de coordination et de cofinancement du Relais Petite Enfance (RPE) conclue en 2015 entre le CCAS de Reignier-Esery et les communes de Scientrier, Pers-Jussy, Nangy et Arthaz-Pont-Notre-Dame,

**Considérant** que dans le cadre du développement des services aux familles et aux professionnels de la petite enfance, la commune de Reignier-Esery a ouvert en septembre 2003 un Relais Petite Enfance (RPE, anciennement Relais Assistantes Maternelles), lieu de vie, d'écoute, d'informations et d'accompagnement,

**Considérant** que le RPE, dans un premier temps communal, est devenu rapidement « pluri-communal » avec le rattachement des communes de Pers-Jussy et Scientrier en avril 2006, puis des communes d'Arthaz-Pont-Notre-Dame et Nangy au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**Considérant** que le RPE est géré par le CCAS de la Commune de Reignier-Esery mais est cofinancé par les communes d'Arthaz-Pont-Notre-Dame, Nangy, Pers-Jussy, Reignier-Esery, Scientrier ainsi que par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole,

**Considérant** que l'utilisation de ce service est libre, sans cotisation, ni droit d'entrée,

**Considérant** les demandes des communes d'Arbusigny et de La Muraz pour rejoindre le RPE,

**Considérant** les conclusions du projet social de territoire mené par la Communauté de communes Arve et Salève et l'analyse des besoins sociaux de la commune de Pers-Jussy,

**Considérant** le travail mené avec les représentants des communes membres, les communes souhaitant rejoindre le RPE pluri-communal et la Caisse d'Allocations Familiales,

**Considérant** la volonté d'intégrer les communes de La Muraz et Arbusigny dès janvier 2025 au RPE pluri-communal,

**Considérant** l'objectif de proposer un service petite enfance similaire à l'ensemble des habitants du territoire, un service de proximité aux assistantes maternelles et familles et d'augmenter l'offre de service aux assistantes maternelles en proposant davantage de séances d'éveil,

**Considérant** la nécessité de réviser la convention de coordination et de cofinancement entre le CCAS de Reignier-Esery et les communes de Scientrier, Pers-Jussy, Nangy et Arthaz-Pont-Notre Dame et d'étendre son périmètre aux communes de La Muraz et Arbusigny,

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Article 1** : approuve le renouvellement de la convention de coordination et de cofinancement à intervenir entre le CCAS de Reignier-Esery et les communes de Scientrier, Pers-Jussy, Nangy et Arthaz-Pont-Notre-Dame et de l'étendre aux communes de La Muraz et Arbusigny ;

**Article 2** : donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

#### 5. **Finances - ouvertures de crédits avant le vote du budget 2025**

M. Olivier LOTH, adjoint en charge des finances rappelle au Conseil Municipal que pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles dès l'ouverture de l'exercice et ainsi de procéder au règlement de leurs prestataires, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise les organes délibérants à accorder à leur exécutif, la faculté d'engager, de liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Madame le Maire, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant l'adoption du budget principal 2025.

Chapitre	BP 2024	Ouverture BP 2025
20 Immobilisations incorporelles	8 000.00	2 000.00
21 Immobilisations corporelles	667 120.00	166 780.00
23 Immobilisations en cours	922 128,00	230 532.00
	1 597 248.00	399 312.00

Répartis comme suit :

- 20 Immobilisations incorporelles : 2 000 €
  - 21 Immobilisations corporelles : 20 000 €
  - 23 Immobilisations en cours : 50 000 €
- = **72 000 €** (inférieur au plafond autorisé de 399 312,00 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter la répartition proposée par Monsieur Olivier LOTH dans les conditions exposées ci-dessus ;
- s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2025 de la commune.

6. **SEJ – Vote des tarifs pour la colo d’hiver réservée aux 11-14 ans**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le centre de loisirs organisera durant la période du 3 au 7 mars 2025 un séjour à Vallorcine pour 24 jeunes de 11 à 14 ans + 3 animateurs. Transport en train : **810 €** + séjour **11 480 €** (hébergement en pension complète, mise à disposition du matériel de ski alpin et raquettes, accès aux remontées mécaniques de la Vallée de Chamonix, tramway du Mont-Blanc, visite de la Mer de Glace, sa grotte et son glaciorium, accès à l’Aiguille du Midi., mise à disposition de moniteurs ESF en 2 vacances de 2h30, initiation aux traîneaux à chiens, déplacements dans la Vallée de Chamonix en train.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce séjour et de fixer les montants à facturer aux familles comme suit :

Quotient familial	
De 0 à 1 200	402 €
De 1 201 à 2 000	462 €
De 2 001 à 3 000	512 €
De 3 001 à 4 000	562 €
Supérieur à 4 000	622 €

Le Conseil Municipal, après délibération, valide le séjour proposé ci-dessus d’un montant total de **12 290 €** ainsi que la grille de tarifs.

7. **Demande de subvention au Conseil Savoie - Mont-Blanc pour développement des collections de la médiathèque**

Vu la convention socle portant soutien à la lecture publique signée entre le Conseil Savoie - Mont-Blanc et la commune de Pers-Jussy le 24.03.2023 ;

Vu la convention de projets signée entre le Conseil Savoie - Mont-Blanc et la commune de Pers-Jussy le 15.04.2024 ;

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, par convention avec le Conseil Savoie - Mont-Blanc, la commune de Pers-Jussy peut demander une aide financière au développement des collections de sa médiathèque municipale.

La médiathèque entrant dans sa cinquième année de fonctionnement dans sa configuration actuelle, cette aide financière permettrait, afin d’assurer le maintien de l’intérêt des usagers du service, de renouveler la partie du fonds documentaire ayant perdu de son actualité tout en poursuivant l’acquisition de nouveautés.

Comme l’indique en effet le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social de la Médiathèque, le taux annuel de renouvellement est plus de deux fois inférieur au taux recommandé (4.3 % au lieu de 10 %). Pour pallier ce problème, le Conseil Municipal a accepté une augmentation du budget d’acquisition des documents en 2024. L’aide financière du Conseil Savoie - Mont-Blanc permettrait de maintenir cet effort financier.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Mme le Maire à déposer une demande d’aide financière au développement des collections de la médiathèque municipale auprès du Conseil Savoie - Mont-Blanc.

8. **Vente propriété WORMSER à Chatembert – cession d’une bande de terrain le long de la route à la commune**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Karl WORMSER, propriétaire d’un tènement au lieudit « chez les Eynard », route de Chatembert, a divisé sa propriété en plusieurs lots destinés à la vente. Il avait été prévu dans la division de céder à la commune, au prix de 1€ symbolique, une bande le long de la voie communale, d’une superficie de 110 m<sup>2</sup>, parcelles section B n° 2972, 2969, 2981 et 2982.

Les frais d’actes, d’un montant de 180 €, seraient à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires à cette acquisition au prix de 1 € symbolique et à régler les frais notariés relatifs au dossier.

## 9. Convention de travaux avec les Brigades Vertes du Genevois

Monsieur Patrice DOMPMARTIN, adjoint en charge de la voirie, rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée en 2024 avec l'association « les Brigades Vertes du Genevois » pour traiter les plantes invasives sur la commune ainsi que pour effectuer des travaux d'entretien des espaces verts (14 jours x 580 € = 8 120 €)

Cette convention étant terminée et considérant que les plantes invasives ne sont pas complètement éradiquées, M. DOMPMARTIN propose au Conseil Municipal de signer une nouvelle convention avec l'association « les Brigades Vertes du Genevois » pour la période du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 2025. (13 jours x 660 € = 8 580 €)

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- **accepte** la nouvelle proposition de l'association « Les Brigades Vertes du Genevois » (13 jours x 660 € = 8 580 €) ;
- **autorise** Madame le Maire à signer une nouvelle convention de travaux (ci-annexée) avec l'association « Les Brigades Vertes du Genevois » pour la période du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 2025.

## 7 Compte-rendu des commissions

### **Mme Marie-Claire LAFFIN pour la commission scolaire :**

**Cantine :** suite au courrier de l'association Cantine Scolaire annonçant la fin de l'activité de l'association au 31.08.2025, un collectif de parents s'est constitué et a provoqué une rencontre le 13 janvier avec le bureau de l'association afin d'éclaircir plusieurs points sur la gestion de la cantine. Etaient invités à cette rencontre : Mme le Maire et Mme Marie-Claire LAFFIN, Mme HALLE, directrice de l'école ainsi que des représentants de parents. Beaucoup de questions ont été posées à l'association. Un point est ressorti : il n'y a pas eu d'AG extraordinaire pour acter la dissolution de l'association.

Depuis décembre, nous travaillons, avec notre service juridique, sur les différentes possibilités de mise en place de ce service pour la rentrée de septembre et sommes toujours en attente de réponses.

### **M. Olivier LOTH pour les finances et le SIVU « espace nautique du Foron » :**

**Budget 2025 :** faire remonter les besoins, les projets.

**SIVU :** point sur la saison 2024 : activité assez bonne ; à 1 ou 2 % de ce qui était prévu ; 2 jours de fermeture pour problème de panne.

Dernière réunion : rapport d'orientation budgétaire : mêmes montants que d'habitude : anticipation d'une partie de la rénovation technique de la piscine : enveloppe à définir ;

2<sup>e</sup> point : négociation en cours avec l'ancien cabinet d'architecte qui avait monté l'étude de rénovation ; à la suite d'un accord, le nouveau projet pourra repartir.

### **M. Denis DUPANLOUP pour la commission bâtiments :**

**Mairie :** pose des cloisons intérieures, électricité, chauffage, plafond de la salle du CM. On va commencer les chapes. La cour n'est plus accessible, l'entreprise Décarroux ayant commencé les travaux de VRD. Une visite est proposée ce samedi 1<sup>er</sup> février à 9h30.

**Vestiaires de foot :** modification des WC dans la salle du haut ; création d'un 2<sup>ème</sup> WC en bas et suppression d'urinoirs ; couloir des vestiaires repeint avec protections latérales.

### **Démolition de l'ancienne porcherie :**

Vu la délibération n° 25.05.2023/05 relative à l'acquisition par la commune de l'ancienne porcherie, située route des Fins, parcelles C 270a et 1425 ;

Monsieur DUPANLOUP rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été prévu de construire des locaux techniques à la place de l'ancienne porcherie. Afin de pouvoir lancer le projet de construction de ce nouveau bâtiment, il

faudrait démolir la porcherie en très mauvais état. Le diagnostic réalisé prouvant qu'il n'y a pas d'amiante, une consultation pour la démolition sera lancée prochainement.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Madame le Maire à déposer une demande de permis de démolir l'ancienne porcherie.

**M. Patrice DOMPMARTIN pour la commission voirie :**

Une réunion de la commission sera programmée prochainement afin d'analyser les devis pour les travaux à réaliser en 2025.

**Mme Dominique BRAND pour la commission sociale :**

Merci à tous les élus qui ont participé à la distribution des colis de Noël en faveur de nos aînés.

Décès de notre doyen : M. Bardet.

Rappel : nous avons ouvert un registre par rapport à la canicule. Signaler si des personnes sont isolées : on peut inscrire ces personnes sur le registre ce qui peut générer des choses à mettre en place.

## 8 Divers

**Madame le Maire fait part de l'agenda :**

Samedi 8 février à 20h : tartifoot de l'USPJ à la salle communale d'Arbusigny

Lundi 10 février à 19h30 : réunion publique à la salle des mariages de la Mairie de Reignier-Esery concernant un atelier de concertation sur « Proximité Agile » initialement dit « bus agile ».

Samedi 8 mars : soirée pour les 40 ans de l'école de musique à la salle communale de Pers-Jussy

La séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire,  
Isabelle ROGUET

Le secrétaire de séance,  
Arnaud DESBIOLLES



A blue ink signature of Isabelle Roguet, the Mayor, written over a circular official stamp of the Mairie de Pers-Jussy, Haute-Savoie. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE PERS-JUSSY' and 'HAUTE-SAVOIE'.



A blue ink signature of Arnaud Desbiolles, the Secretary of the meeting, written in a stylized, cursive script.